

# BULLETIN DE DON

## Je souhaite soutenir l'association **Relais & Présence**

**Le don peut prendre la forme d'un versement numéraire, en nature ou en compétence.**

L'association **RELAIS & PRÉSENCE** est un organisme reconnu d'intérêt général.

À ce titre, Si vous êtes un particulier, vos dons bénéficient d'une réduction d'impôts de 66% des montants versés dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Lorsque le don dépasse ce pourcentage de 20%, l'excédent est reportable sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième année incluse, dans les mêmes conditions.

Un don de 20 € ne vous coûtera réellement que 7 €

Un don de 100 € ne vous coûtera réellement que 34 €

Un don de 500 € ne vous coûtera réellement que 170 €

Un don de 1000 € ne vous coûtera réellement que 340 €

Si vous êtes une entreprise assujettie à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, vous bénéficiez d'une réduction fiscale égale à 60% du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel. Lorsque le don dépasse 5 ‰, l'excédent est reportable sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième année incluse, dans les mêmes conditions.

Nom : .....

Prénom : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse : .....

.....

MONTANT DU DON

20€

100€

500€

1000€

Autre montant : .....

Je joins un chèque bancaire de la somme indiquée ci-dessus à l'ordre de Relais & Présence.

Date : .....

Signature